

Examen partiel pratique Biplace 1 «vols solo»

Conditions préalables:

- Être détenteur de la licence officielle de pilote de delta depuis au moins 2 ans.

Justificatifs à fournir:

- Au moins 200 grands vols depuis l'obtention du brevet (carnet de vol).
(Une licence Biplace 1 delta passée avant le 31.12.2023 compte pour 150 vols)

À emporter lors de l'examen partiel pratique «vols solo»:

- La fiche de contrôle formation Biplace 1 delta (version 01.2024)
(Lien vers la fiche de contrôle formation voir page d'accueil / mail de confirmation d'inscription)
- Le carnet de vol avec au moins 200 vols depuis l'obtention du brevet.
- L'attestation d'assurance RC (sur la carte de membre FSVL). Pour les assurances autres que Helvetia, les éléments suivants doivent être indiqués sur le justificatif: catégorie (assurance RC pilote de vol libre), nom de l'assuré, durée de validité, somme de couverture (CHF 1 million minimum).
- Le brevet de delta et une pièce d'identité avec photo (passeport, carte d'identité, permis de conduire, SwissPass, ...).
- Un équipement homologué:
 - Un delta homologué et reconnu par la FSVL
 - Un parachute de secours
 - Des casques de protection
 - Des chaussures adéquates

Examen partiel pratique Biplace 1 delta «vols biplace»

Aspect important:

Tu n'as le droit de débiter l'entraînement aux vols en biplace qu'après avoir réussi l'examen partiel pratique «vols solo».

Justificatifs à fournir:

- Le cahier justificatif avec 11 vols, dont
 - au moins 1 vol de formation avec un instructeur titulaire de la licence officielle,
 - au moins 1 vol d'instruction avec un instructeur titulaire de la licence officielle,

- au moins 10 vols de formation avec un pilote de vol libre et sous la surveillance directe d'un instructeur titulaire de la licence officielle.

À emporter lors de l'examen partiel pratique «vols biplace»:

- La fiche de contrôle formation Biplace 1 avec la mention de l'examen partiel «vols solo» réussi (voir mail de confirmation).
- Le cahier justificatif avec 11 vols.
- L'attestation d'assurance RC biplace (sur la carte de membre FSVL). Pour les assurances autres que Helvetia, les éléments suivants doivent être indiqués sur le justificatif: catégorie (assurance RC pilote de vol libre), nom de l'assuré, durée de validité, somme de couverture (CHF 1 million minimum).
- Le brevet de delta et une pièce d'identité avec photo (passeport, carte d'identité, permis de conduire, SwissPass, ...).
- Passager: un pilote du vol libre qui n'est pas lui-même pilote de biplace (emporter le brevet de pilote).
- Un équipement homologué:
 - Un delta biplace homologué et reconnu par la FSVL
 - Un parachute de secours pour biplace
 - Des casques de protection
 - Des chaussures adéquates